



Nom commercial auto entrepreneur

Par **Benjamin**, le **01/07/2010** à **19:42**

Bonjour,rrnrnAvec un ami nous nous lançons tous les deux en auto-entrepreneur dans le domaine de la communication pour pouvoir tranquillement tester le marché avant de monter une vraie société.rnrnNous avons actuellement un nom commercial pas encore déposé imaginons que ce nom est "agencycom".rnrnAs-t'ont le droit d'avoir des cartes de visites, des signatures mails et surtout de faire des factures avec tous les deux le même logo et nom "agencycom" sachant que de toute façon les vrais mentions sur la facture sont nos noms adresses et SIRET respectifs.rnrnOu alors si ce n'est pas permis est-ce qu'un simple changement de nom en "agencicom" pour l'un d'entre nous pourrait suffire ?rnrnMerci pour votre éclaircissement.rnrnCordialement.

Par **fabienne034**, le **02/07/2010** à **09:01**

Non bien sûr,rrnrncréez à deux une sep qui porte le nom commercial, c'est gratuit et non immatriculérrnrnpour tout savoir sur la SEPrrnrn<http://www.fbls.net/SEP.htm>rrnrndeux auto entrepreneurs peuvent créer une SEPrrnrnpour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneurrrnrn<http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **Benjamin**, le **02/07/2010** à **09:16**

Bonjour,rrnrnMerci pour votre réponse rapide,rrnrnUne dernière question : en cas de création d'une SEP garde t'ont notre statut d'auto-entrepreneur et les aides qui vont avec ?rnrnMerci